

**Date:** 04/12/2019 [22:28:44 CET]  
**De:** remy.morland@laposte.net  
**À:** enquete-publique@ccapv.fr  
**Objet:** SPAM, Enquête publique PLU Rougon

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'ai parcouru le PLU de Rougon et j'ai quelques questions et remarques:

- je suis propriétaire de la parcelle B1726 dont la partie sud-est est située dans le futur hameau du Rocher de la Madeleine et bénéficie d'un droit à construire. J'aimerais savoir si un permis de construire est déposé, doit-il être déposé dans un cadre collectif (avec les autres constructions du futur hameau) ou peut-il être déposé individuellement (ce que je souhaite)?
- je suis propriétaire de la parcelle B1721 qui constitue un emplacement réservé (ER7) en vue de créer une voie d'accès au futur hameau du Rocher de la Madeleine. J'aimerais savoir comment se passe la transaction afin que cette parcelle soit cédée à la commune (vente amiable, expropriation, cession gratuite...)?
- j'ai regardé les différents emplacements réservés de la commune et suis un peu étonné de l'importance des emplacements n°2 (extension cimetière) et 8 (nouveau parking) qui me paraissent exagérés.
- je n'ai pas trouvé (mais peut-être ai-je mal cherché) l'arrêté préfectoral de DUP instituant les périmètres de protection du nouveau captage d'eau potable des Légunes qui doit en tout état de cause être joint au dossier de PLU.

Sinon, le dossier me paraît cohérent et clair!

En espérant obtenir des réponses à mes interrogations et remarques (par mail ou courrier).

Bien cordialement

Rémy MORLAND  
19, impasse des Roses  
Les Passons  
13400 AUBAGNE